



FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

MODALITES PRATIQUES

Public concerné : tous les salariés

Prérequis : aucun

Nombre de stagiaires par session : 4 à 8

Pour devenir SST, une Formation Initiale de 14h doit être réalisée et validée. Il sera nécessaire de suivre un Maintien et Actualisation des Compétences d'une durée de 7h tous les 24 mois.

Tarifs :

Tarifs 2023 euros HT	Maintien et Actualisation des Compétences (MAC – 7h)	Formation Initiale (FI – 14h)
Tarif individuel	100	250
Tarif groupe (jusqu'à 8 stagiaires)	535	1400

Lieu : dans les locaux de l'AIST89
17 bis avenue de la Puisaye à Auxerre

Contacts :

Mme Gloria Yolaine – 03 86 62 05 33

yolaine.gloria@aist89.fr

Mme Lux Valérie – 03 86 72 07 73

valerie.lux@aist89.fr



OBJECTIFS

- Être capable de prévenir les situations dangereuses
- Intervenir et améliorer l'efficacité du secours aux victimes en cas d'accident
- Développer le comportement des salariés face au risque et leur capacité d'analyse des situations dangereuses

PROGRAMME

- Les principes de prévention
- Protéger
- Examiner la victime
- Savoir alerter les secours
- Porter secours dans les situations d'urgence

METHODES PEDAGOGIQUES

- Supports audiovisuels
- Mises en situations

VALIDATION

- Evaluation continue tout au long de la formation associée à deux épreuves certificatives en fin de formation
- Un certificat SST est délivré à l'issue de l'évaluation

Si vous possédez les formations AFGSU (1-2) & PSC1, PSE1-2, une passerelle est possible, n'hésitez pas à nous contacter.